

Le port et les vérifications du harnais – TRAVAILLEUR, TECHNICIEN, INTERVENANT

Conditions en vigueur mises à jour : mars 2016

durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> 1 :30 heures : pour travailleurs, chargés de projets, agents de prévention, contremaîtres, chefs d'équipe, responsables de chantiers, gestionnaires d'entreprises.
nombre de participants	<ul style="list-style-type: none"> 2 à 12 participants maximum, provenant de votre entreprise ou pouvant être jumeler à d'autres participants de d'autres entreprises.
où	<ul style="list-style-type: none"> Chez le client, si le nombre de participants le permet. <ul style="list-style-type: none"> des frais de déplacement pourraient être facturés, si la formation se donne à plus de 50 KM de l'Épiphanie, QC (100 km aller-retour gratuit).
quand	<ul style="list-style-type: none"> Du lundi au samedi, selon la convenance.
coût	<ul style="list-style-type: none"> 300\$ / session + 20\$ par participant, payable la journée de formation.
pré-requis nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> Aucun, mais prévoir que sur tous les chantiers de construction, l'attestation ASP Construction est requise et obligatoire pour entrer sur un chantier.
contenu de la formation	<ul style="list-style-type: none"> La formation est théorique et pratique, et traite des sujets suivants : <ul style="list-style-type: none"> La vérification, l'entretien, le nettoyage et l'entreposage du harnais ; Où, quand, comment et pourquoi utiliser ; Faire un analyse de risques avant de commencer le travail ; À quoi s'attacher, exemple de points d'ancrage ; Les équipements de protection individuels pour le travail en hauteur selon les environnements - harnais, courroies, échelle, escabeau, casque, gants, verres de sécurité, bottes de sécurité, etc. ; Les règles à suivre à un poteau, sur un toit, dans une nacelle, un panier de chariot élévateur ou une plateforme motorisée ou fixe, incluant les nouvelles règlementations de 2014 et celles de 2015 ; Comment et des exercices d'enfiler correctement un harnais ; Expliquer et démontrer un plan de sauvetage - des statistiques, des solutions ; Faire une analyse de risques avant de commencer les travaux ; Les obligations de l'employé et celles de l'employeur, selon la CSST et les lois fédérales, provinciales, concernant la santé et la sécurité au travail en hauteur. Les trucs du métier pour être plus sécuritaire, tout en étant plus efficace. Un test écrit de compréhension pour chaque participant.
attestation de connaissances acquises	<ul style="list-style-type: none"> Chaque participant reçoit une carte porte-monnaie d'attestation individuelle des connaissances acquises ; un rappel à cette formation est recommandé aux 3 ans; Pour l'entreprise un certificat pour ses efforts à promouvoir la Santé et Sécurité au Travail auprès de ses employés, et le livre du gestionnaire qui est un résumé des normes et directives pour le port et les vérifications du harnais.
soutien professionnel	<ul style="list-style-type: none"> Vous bénéficiez de notre ligne téléphonique ACCÈS-INFO gratuitement pendant toute la période de l'attestation de votre employé. Vous bénéficiez également des mises à jour sur le sujet de cette formation et des conseils en gestion SST gratuitement durant cette période.

Le port et les vérifications du harnais – TRAVAILLEUR, TECHNICIEN, INTERVENANT

Si vous désirez des informations additionnelles sur le contenu de cette formation, sur mes honoraires, ou pour vous inscrire à cette formation, je vous suis disponible au 514-754-2336.

NOTE :

André Rousseau est formateur agréé d'Emploi Québec, pour le soutien au développement de la main-d'œuvre. Une formation communiquée par un formateur agréé en Gestion de Santé et Sécurité au Travail, vous permet d'inclure les frais de cette formation à votre obligation annuelle de formation auprès de vos employés. De plus, cette formation, de même que les services d'un professionnel formateur agréé, pourrait vous donner droit à des subventions financières du gouvernement du Québec. Ce pourrait être pour une formation, un suivi, un coaching, un mentorat ou toute autre forme d'aide directe à un ou plusieurs gestionnaires d'une entreprise pour le soutien au développement de compétences. Votre centre régional d'Emploi-Québec peut vous guider dans une telle démarche de demande d'aide financière à mes services, sous forme de subvention.

